

# Mémoires de l'Acadie et du Canada français hors Québec : les minorités de langue française et la commission Laurendeau-Dunton

Stéphanie St-Pierre

Volume 14-15, numéro 2-1, printemps-automne 2014

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a 50 ans : période révolue ou projet inachevé ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035531ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035531ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (imprimé)

1927-9299 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

St-Pierre, S. (2014). Mémoires de l'Acadie et du Canada français hors Québec : les minorités de langue française et la commission Laurendeau-Dunton. *Mens*, 14-15(2-1), 203–249. <https://doi.org/10.7202/1035531ar>

Résumé de l'article

Cet article explore la représentation de l'histoire dans les mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme par des associations ou des groupes représentant les minorités de langue française, en la rattachant au concept de *discours d'enracinement*. L'analyse de ces mémoires offre, en quelque sorte, une photographie instantanée de cette histoire, nous permettant de mieux saisir les points de divergence et de convergence du discours en 1964 et 1965, soit quelques années avant les États généraux du Canada français. Alors que ces derniers sont souvent considérés comme un moment clé dans les analyses portant sur l'éclatement du Canada français, cet article montre qu'en matière de représentation historique et d'appartenance, le discours contradictoire au sein de la minorité est présent au moment où se tiennent les travaux de la commission Laurendeau-Dunton.

# Mémoires de l'Acadie et du Canada français hors Québec : les minorités de langue française et la commission Laurendeau-Dunton

Stéphanie St-Pierre<sup>1</sup>  
Université de Montréal

## Résumé

Cet article explore la représentation de l'histoire dans les mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme par des associations ou des groupes représentant les minorités de langue française, en la rattachant au concept de *discours d'enracinement*. L'analyse de ces mémoires offre, en quelque sorte, une photographie instantanée de cette histoire, nous permettant de mieux saisir les points de divergence et de convergence du discours en 1964 et 1965, soit quelques années avant les États généraux du Canada français. Alors que ces derniers sont souvent considérés comme un moment clé dans les analyses portant sur l'éclatement du Canada français, cet article montre qu'en matière de représentation historique et d'appartenance, le discours contradictoire au sein de

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier le Département d'histoire de l'Université de Montréal, le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) du Canada pour l'octroi de bourses de recherche pendant mes études doctorales. Je suis aussi reconnaissante envers mes directeurs de recherche, Thomas Wien et Michel Bock, les évaluateurs anonymes pour la relecture de mon texte et leurs précieuses suggestions et mes collègues Tina Desabrais, Chantal White et Jimmy Thibeault, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études acadiennes et francophones.

la minorité est présent au moment où se tiennent les travaux de la commission Laurendeau-Dunton.

### **Abstract**

*This article explores the historic accounts presented in the briefs submitted by francophone minority associations to the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism in order to better understand the discours d'enracinement or sens of belonging, which is firmly rooted in the past. Our research focuses on a precise moment in time in order to better understand the similarities and differences in this historic discourse a few years prior to the États généraux which are often presented as a key moment in the redefinition of French Canadian minority groups. As this article demonstrates that, at the time of the Commission, a number of contradictions exist in this discourse.*

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme occupe une place importante dans l'histoire des groupes franco-canadiens, tant par son mandat qu'en raison du moment de la réalisation de ses travaux<sup>2</sup>. Les mémoires soumis à cette commission nous offrent une fenêtre unique permettant de mieux saisir la perception que divers groupes issus de la société civile ont pu avoir du bilinguisme et du biculturalisme ainsi que de l'histoire du pays. Notre démarche consiste à analyser la représentation de l'histoire et le sentiment d'appartenance territoriale et culturelle véhiculés dans les mémoires soumis à la Commission par les principales associations politiques et socioculturelles des minorités de langue française du pays. Dans le contexte de nos recherches doctorales sur les historiographies de langue française au Canada du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup>, nous avons développé deux concepts clés pour orienter

---

<sup>2</sup> Sur la Commission, voir Valérie Lapointe-Gagnon, *Penser et « panser » les plaies du Canada : le moment Laurendeau-Dunton, 1963-1971*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2013.

nos analyses, soit le *discours d'enracinement* et le *territoire historique*. Le premier concept renvoie à une réflexion historique portant généralement sur le *territoire* et misant sur l'histoire de son appropriation par les Canadiens français ou les Acadiens au fil du temps. Les ouvrages historiques relatent cette appropriation en présentant l'histoire des découvertes, des institutions ou de la colonisation. Il s'agit donc d'un *territoire historique* auquel on se réfère à des fins d'enracinement, en ce sens que les événements marquants de cette histoire portant sur le territoire permettent aux gens qui habitent le territoire actuel de s'y identifier. Les textes visent ainsi à ancrer l'histoire des Canadiens français ou des Acadiens dans ce territoire par l'intermédiaire de l'écriture. Il y a donc, au-delà de l'idée d'une origine commune et d'une histoire partagée (certes présentes dans le concept de discours d'enracinement), une évolution et une malléabilité du sens d'appartenance, que ce soit pour des motifs géographiques ou générationnels. Il y a des parallèles à établir entre ce discours d'enracinement et le concept de référence chez Fernand Dumont. Selon ce dernier, les membres d'un groupe intègrent dans leurs comportements et leur discours une identité partagée<sup>3</sup>. Dans les deux cas, l'historiographie joue un rôle central dans le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe. La référence chez Dumont s'exprime aussi par l'idéologie et la littérature. Le discours d'enracinement renvoie non seulement à un sentiment d'appartenance à un groupe, mais aussi à un espace géographique. De plus, l'acte d'écrire cette histoire est central dans le discours d'enracinement. Il s'agit aussi, pour reprendre le concept évoqué par Marie Lebel, de situer au sein de ces représentations les « demandes de sens<sup>4</sup> » qui, aux fins de nos analyses, puisent leurs racines dans l'histoire et son territoire.

<sup>3</sup> Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal, 1993.

<sup>4</sup> Marie Lebel, *Prises de parole et modes de l'engagement intellectuel dans le Nouvel-Ontario, 1970-1995*, thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval, 2010, p. 2, 12, 36.

Alors que les mémoires soumis à la Commission ne figurent pas dans l'historiographie au sens habituel du terme, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'ouvrages historiques au sens strict écrits par des historiens reconnus comme tels, le mandat de la Commission invite les auteurs à réfléchir sur le Canada dans une perspective historique et en fonction du principe des deux peuples fondateurs. Ainsi, nous analysons les représentations de l'histoire, plus précisément les représentations du territoire historique, afin de mieux saisir ce discours d'enracinement qui, comme nous le verrons, est loin d'être uniforme chez ceux qui prennent la parole à la Commission au nom des minorités de langue française.

Les analyses que nous proposons comportent cependant certaines limites. Premièrement, elles reposent sur les réflexions de quelques auteurs seulement, de sorte qu'on ne peut parler ici d'un discours de l'élite ou de la communauté dans son ensemble. Quoiqu'il s'agisse de mémoires soumis par des associations ou des groupes qui se veulent les porte-parole de populations plus larges (notamment dans le cas d'associations provinciales), il est difficile de mesurer leur véritable représentativité. Deuxièmement, l'absence d'uniformité sur les plans de la forme et du contenu des mémoires rend parfois difficile une analyse d'ensemble. Finalement, on retrouve certaines régions canadiennes qui sont sur ou sous-représentées en raison de la quantité de mémoires soumis.

En dépit de ces difficultés, il s'agit d'un riche corpus documentaire qui offre, en quelque sorte, une photographie instantanée d'un moment très précis de l'histoire canadienne qui nous permet d'explorer les points de convergence et de divergence dans le discours d'enracinement tel qu'il est présenté par les auteurs des mémoires ciblés. À l'aube de la Révolution tranquille, les Canadiens français et les Acadiens se représentent-ils l'histoire du pays de façon semblable? Les thèmes abordés sont-ils les mêmes? Notre analyse nous permet, en effet, de constater qu'il n'existe pas d'uniformité dans la représentation historique chez les francophones du Canada en 1964-1965. Bien au contraire, on observe plutôt des tensions et des interprétations variées

de l'appartenance territoriale chez les Canadiens français et les Acadiens *a mari usque ad mare*.

L'article est divisé en trois parties. La première partie présente un survol historiographique permettant de situer nos réflexions dans le cadre des débats entourant les thèses de la continuité et de la rupture au Canada français. Les mémoires sont soumis en 1964 et 1965<sup>5</sup>, quelques années avant les États généraux, souvent présentés comme un point tournant dans l'histoire des minorités de langue française du Canada. Dans la deuxième partie, nous présentons sommairement la commission BB et le corpus à l'étude. Dans la troisième partie, nous procédons à l'analyse de trois thèmes qui sont abordés en profondeur afin de mieux saisir le discours d'enracinement qui émane des mémoires : 1) le territoire et son histoire : appartenance, enracinement et rôle symbolique du Québec; 2) appartenance, souveraineté, fédéralisme et multiculturalisme; et 3) catholicité, éducation et langue parlée.

### **Mise en contexte et survol historiographique**

La commission BB s'inscrit dans une période charnière de l'histoire franco-canadienne<sup>6</sup>. Du côté de l'Acadie, qui s'affiche comme nation distincte du Canada français dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on sent une ambiguïté, voire un rapprochement avec le Canada français au cours des années 1960<sup>7</sup>. Jean-Paul Hautecoeur précise même que

---

<sup>5</sup> « Briefs and transcripts of public hearings », Bibliothèque et Archives Canada, Fonds de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, RG 33-80, microfilm R1161-0-6-F, bobines 1 à 7. Tous les mémoires sont conservés dans ce fond d'archives et classés en ordre alphabétique. Afin d'alléger le texte, seul le nom de l'auteur ou de l'association responsable de la rédaction figurera dans l'appel de note. Le fond fait présentement l'objet d'une réorganisation de sorte que la référence archivistique pourrait changer.

<sup>6</sup> Nous ne dressons ici qu'un survol des débats entourant l'éclatement du Canada français.

<sup>7</sup> Dans son texte « L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec », Léon Thériault note que le recteur de l'Université Saint-Joseph, le père Clément Cormier, parle des traits caractéristiques qui distinguent les Acadiens « des autres Canadiens

« [l']idéologie nationaliste acadienne trouve son inspiration dans le nationalisme canadien des années 60<sup>8</sup> ». Du côté du Canada français, le début des années 1960 correspond, selon Fernand Harvey, aux premières manifestations d'une « grande déchirure identitaire<sup>9</sup> » pour les Canadiens français. Il importe donc de bien situer la rédaction des mémoires au sein des débats entourant « l'éclatement » du Canada français.

Cet article s'inscrit dans le sillon de travaux récents<sup>10</sup> portant sur les transformations du projet national du Canada français au cours de la deuxième moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Ces études cherchent, entre autres choses, à contextualiser « l'éclatement » du Canada français en analysant la transformation du Canada français et, selon Michel Bock, la « puissance mobilisatrice du projet national canadien-français hors Québec<sup>11</sup> ». Alors que les États généraux étaient relativement peu étudiés par les historiens avant les années 1990 et la publication de la thèse de Marcel Martel<sup>12</sup>, les années 1960 étaient, néanmoins,

---

français », comme quoi l'Acadie était en quelque sorte une partie de ce projet national (Léon Thériault, « L'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Québec (1880-1960) : froideur ou méfiance? », dans Gérard Beaulieu et Fernand Harvey (dir.), *Les relations entre le Québec et l'Acadie : de la tradition à la modernité*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC; Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, p. 69).

<sup>8</sup> Jean-Paul Hautecoeur, *L'Acadie du discours : pour une sociologie de la culture acadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, p. 234, sur le site *Les classiques des sciences sociales*, [<http://dx.doi.org/doi:10.1522/030146655>].

<sup>9</sup> Fernand Harvey, « Le Québec et le Canada français : histoire d'une déchirure », dans Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, *Les discours de l'altérité : les actes du douzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à l'Institut de formation linguistique, Université de Regina, les 23 et 24 octobre 1992*, Regina, Institut de formation linguistique, 1994, p. 3-18.

<sup>10</sup> Notamment ceux de Michel Bock, de Serge Miville et de François-Olivier Dorais.

<sup>11</sup> Michel Bock, « Des braises sous les cendres : l'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français : continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015 [à paraître].

<sup>12</sup> Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa et le Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1997.

reconnues comme une période clé dans le parcours historique du Canada français. Selon Marcel Martel, ce sont les États généraux qui marquent la « rupture » du Canada français<sup>13</sup>, annoncée en 1965 avec le démantèlement de l'Ordre de Jacques-Cartier. Le mouvement souverainiste est alors en pleine expansion, mouvement qui, selon Pierre Savard<sup>14</sup>, est à l'origine de la provincialisation des références identitaires. Gaétan Gervais offre une interprétation nuancée de l'éclatement, qui se situe entre rupture politique et continuité culturelle. Il précise qu'en dépit de « ruptures profondes », l'identité franco-ontarienne n'est que la continuité d'une identité canadienne-française qui, elle, naît d'une identité française<sup>15</sup>. Bock, pour sa part, précise que le projet national du Canada français continue d'influencer les groupes de langue française du Canada, et que la rupture, entamée dans les années 1960, se scelle de façon irréversible dans les années 1980 dans l'optique du rapatriement de la Constitution en 1982 et de l'accélération de la « canadianisation » de la référence identitaire des minorités francophones au tournant des années 1990. Ainsi, l'utilisation de l'expression « francophonie canadienne » renvoie à cette « canadianisation » des minorités canadiennes qui, plutôt que de se situer hors Québec (et, donc, en marge), sont maintenant parties prenantes du Canada<sup>16</sup>. Chez Fernand Harvey, ce terme serait plutôt un substitut de l'appellation « Canada français », qui vient « confirmer une identification renouvelée au Canada dans son ensemble<sup>17</sup> ».

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>14</sup> Pierre Savard, « Relations avec le Québec », dans Cornelius J. Jaenen, (dir.), *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 231-263.

<sup>15</sup> Gaétan Gervais, « Aux origines de l'identité franco-ontarienne », *Cahiers Charlevoix : I*, Sudbury, Société Charlevoix et Éditions Prise de parole, 1995, p. 168. Voir aussi François-Olivier Dorais, « Gaétan Gervais : témoin et agent d'une mutation référentielle en Ontario français », *Mens : revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 13, n° 2 (printemps 2013), p. 87.

<sup>16</sup> Bock, « Des braises sous les cendres ».

<sup>17</sup> François-Olivier Dorais, « *L'Ontario français c'est le nom d'un combat* » : Gaétan Gervais, *acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008)*, thèse de maîtrise (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2013, p. 3.



Bien que la thèse de la rupture soit la plus répandue, on trouve aussi la critique de Linda Cardinal, qui soutient que la « rupture » s'inscrit dans une trame plus large, telle que soulevée par les thèses « révisionnistes<sup>18</sup> », d'une évolution normale du pluralisme idéologique et identitaire<sup>19</sup>. Selon Michel Bock, Cardinal voit dans ce genre d'études une nostalgie qui « amplifierait la capacité qu'avait l'idéologie canadienne-française traditionnelle d'agir en tant que "rempart" contre l'assimilation des minorités de langue française, et exagérerait, du coup, les liens de solidarité culturelle et nationale qui les rattachaient au Québec avant la Révolution tranquille<sup>20</sup> ». Claude Denis, pour sa part, soutient que le Canada français en tant qu'entité territoriale n'a jamais existé à l'extérieur du Québec, et qu'il s'agit d'un concept créé au moment de la Révolution tranquille afin de distinguer le néonationalisme québécois du nationalisme traditionnel<sup>21</sup>. Dans ce contexte de remises en question, il importe de souligner que les mémoires analysés dans le cadre de cet article sont soumis en 1964-1965, soit quelques années avant les États généraux, ce qui permet d'explorer le discours d'enracinement à l'aube de ce moment marquant de l'histoire.

<sup>18</sup> Tel qu'entendu par Ronald Rudin.

<sup>19</sup> Linda Cardinal, « Le Canada français à la lumière des États généraux : critique de la thèse de la rupture », dans Marcel Martel (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, avec la collaboration de Robert Choquette, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, p. 213-232. Voir aussi Linda Cardinal, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), *Briser les solitudes : les francophonies canadiennes et québécoises*, Québec, Éditions Nota bene, 2003, p. 15-27.

<sup>20</sup> Bock, « Des braises sous les cendres ».

<sup>21</sup> Claude Denis, « La patrie et son nom : essai sur ce que veut dire le "Canada français" », *Francophonies d'Amérique*, n° 6 (1996), p. 185-198, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1004636ar>]. Voir la critique que Marcel Martel a formulée sur cette thèse : Marcel Martel, « Le débat autour de l'existence et de la disparition du Canada français : état des lieux », dans Simon Langlois et Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 129-145.

S'ajoute à cette réflexion l'apport de l'Église catholique, qui subit l'une de ses plus profondes transformations au cours des années 1960 par la perte de ses effectifs et la laïcisation de nombreuses institutions qu'elle portait jadis sous son aile, notamment en éducation<sup>22</sup>. Le projet national du Canada français, qui, comme le souligne Bock, s'était doté d'une Église-nation à défaut de pouvoir se doter d'un État-nation, était par le fait même ébranlé dans ses plus profondes assises, d'où la notion de rupture institutionnelle. Du côté de l'Acadie, l'Église joue aussi un rôle primordial en dépit de son « acadianisation » tardive – l'absence de gouverne ecclésiastique pendant les deux siècles suivant la Déportation<sup>23</sup>, l'absence d'évêque acadien avant 1912 ou d'archidiocèse avant celui de Moncton en 1936<sup>24</sup>. Gwénael Lamarque précise, cependant, que les membres du clergé de langue française, bien qu'ils ne fussent pas Acadiens, « ont considérablement œuvré pour la pérennité de la culture acadienne depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup> ». Ils sont, comme au Canada français, responsables d'un vaste réseau institutionnel. Toujours selon Lamarque, l'influence de la religion catholique et du clergé évolue considérablement au cours des deux derniers siècles, d'abord en favorisant la sédentarisation culturelle et, par la suite, en apportant « une aide décisive dans l'émergence d'un sentiment national puis leur affirmation identitaire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ». Avec la sécularisation des années 1960, « ils perdent progressivement leur place prépondérante pour entrer de

---

<sup>22</sup> Gratién Allaire, « Le rapport à l'autre : l'évolution de la francophonie de l'Ouest », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1999, p. 183.

<sup>23</sup> Robert Pichette, « Sanctifié dans la captivité; vivifié par la foi : l'Église en Acadie et la commémoration des événements de 1755 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 75 (2009), p. 112, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/038192a>].

<sup>24</sup> Les auteurs associent ces deux dates à un courant « minimaliste » de la représentation du rôle de l'Église en Acadie (cité dans Gwénael Lamarque (en collaboration avec le père Maurice Alfred Léger), « L'Église catholique, acteur de la francophonie en Amérique du Nord : l'exemple de la culture acadienne du Traité de Paris (1763) à nos jours », *Études d'histoire religieuse*, vol. 74 (2008), p. 114, [En ligne], [<http://id.erudit.org/iderudit/1006495ar>].

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 115.

plain-pied dans le patrimoine culturel et historique des Acadiens<sup>26</sup> ». Les mémoires analysés témoignent aussi de cette période de transition, de sorte que l'on observe les transformations importantes de la catholicité dans le discours d'enracinement des Canadiens français et des Acadiens.

### **La commission Laurendeau-Dunton**

Active de 1963 à 1970<sup>27</sup>, la Commission est détentrice d'une riche documentation qui comprend de nombreux rapports et études<sup>28</sup> de même que d'autres documents connexes dont les mémoires soumis par la population. Le mandat de la Commission en dit long sur le climat qui règne au Canada en matière linguistique au début des années 1960. La Commission cherche à

faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport<sup>29</sup>.

On se penche, plus particulièrement, sur le bilinguisme institutionnel et administratif, le rôle des institutions « en vue de favoriser le bilinguisme, de meilleures relations culturelles ainsi qu'une compréhension plus répandue du caractère fondamentalement biculturel de

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Le rapport préliminaire est publié en 1965 et le rapport final en six volumes paraît de 1967 à 1970.

<sup>28</sup> Voir Marcel Trudel et Geneviève Jain, *L'histoire du Canada : enquête sur les manuels*, Ottawa, Imprimeur de la reine, coll. « Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme », n° 5, 1969.

<sup>29</sup> Cet extrait est tiré d'une copie conforme du procès-verbal d'une réunion du Comité du Conseil privé et reproduit dans Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (ci-après, Commission BB), *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* Ottawa, Imprimeur de la reine, 1965, Appendice 1, p. 143.

notre pays et de l'apport subséquent des autres cultures<sup>30</sup> ». Finalement, on souhaite ouvrir le dialogue avec les provinces, principales responsables de l'éducation, afin de se pencher sur « les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues<sup>31</sup> ». Ainsi, la dualité nationale et culturelle du Canada est déterminante dans le mandat, sans pour autant éclipser « l'apport d'autres groupes ethniques ».

En novembre 1963, la commission BB tient des audiences publiques à Ottawa. De janvier à février 1964, elle rencontre les premiers ministres des provinces afin de discuter des problèmes relatifs à l'éducation, conformément à son mandat. Les « rencontres régionales » ont lieu de mars à juin 1964, et le rapport préliminaire paraît en février 1965. Les audiences publiques ont lieu la même année en deux séries, soit de mars à juin et de novembre à décembre 1965. Les mémoires, pour leur part, sont généralement soumis à la Commission en 1964 et jusqu'en décembre 1965, soit après la publication du rapport préliminaire. La Commission propose aussi un document de travail<sup>32</sup> volumineux qui influence, par son vocabulaire et ses consignes, le contenu et le mode de présentation des mémoires. Selon ce document de travail, l'idée-force<sup>33</sup> de la Commission est celle de l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne. Il s'agit d'un « principe dynamique et positif<sup>34</sup> » qu'il faut mettre en œuvre dans des situations concrètes puisque l'égalité est un objet à rechercher constamment dans le régime confédératif. Pour faire suite à cette idée d'égalité, le document de travail offre deux « jugements implicites<sup>35</sup> », soit que la création même de la Commission et les termes de son mandat impliquent que cette égalité n'existe pas aux yeux d'un grand nombre de Canadiens, et

---

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 175.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> Terme utilisé dans le Document de travail (*Ibid.*).

<sup>35</sup> *Ibid.*

qu'elle est réalisable « au moins jusqu'à un certain point<sup>36</sup> ». Le document de travail explicite aussi certains « termes très généraux » selon lesquels l'égalité n'a pas de frontières géographiques et qu'elle ne se limite pas à des secteurs particuliers. On ajoute : « Nous ne sommes même pas limités par les termes actuels de la constitution canadienne : il serait donc légitime de proposer des recommandations qui peuvent entraîner des amendements<sup>37</sup>. » C'est pourquoi l'enquête porte, du moins en principe, sur tous les aspects de la vie en société, notamment « le secteur public », « la vie économique et sociale » ainsi que « l'éducation, la vie culturelle et la communication ». Les mémoires qui sont retenus par cette recherche ciblaient ce dernier « aspect de la vie en société au Canada ».

Plus de 400<sup>38</sup> mémoires provenant de groupes et d'individus sont soumis à la Commission. Les analyses proposées dans cet article s'appuient sur un corpus de 38 mémoires provenant du Canada français hors Québec et de l'Acadie. Notre réflexion porte sur le contenu historique de ces mémoires afin de mieux comprendre les représentations de l'histoire chez les Acadiens et les Canadiens français en situation minoritaire. Pour cette raison, nous avons ciblé les mémoires de langue française provenant de groupes culturels, éducatifs et sociaux de même que les mémoires d'associations provinciales de revendication et de représentation politique, ces dernières se voulant les porte-parole des francophones de leur province. Sont exclus les mémoires de citoyens, de sociétés d'État, d'entreprises privées ou d'associations professionnelles, exception faite des associations professionnelles relatives à l'éducation en raison de la place de

---

<sup>36</sup> Commission BB, *Rapport préliminaire*, p. 175.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> La Commission compte 404 mémoires soumis alors qu'il y en a 409, certains mémoires de citoyens ayant été soumis avec des mémoires d'associations. Nous retenons, donc, le chiffre de 409 pour les calculs statistiques (Commission BB, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, vol. 1 : *Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1967, p. vi). Pour la liste complète des mémoires soumis, voir « Appendice III : Mémoires soumis à la Commission », dans *Ibid.*, p. 183-190.

l'éducation dans les revendications linguistiques franco-canadiennes depuis la Confédération. Les mémoires d'associations provinciales ont davantage retenu notre attention, dont celui de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFEO), de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba (AECFM), la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique (FCFCB) de même que la Société nationale des Acadiens, l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick (AAENB) et l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse (AAENE). Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), dont le siège social est à Québec, est néanmoins retenu puisqu'il affirme représenter les francophones de partout en Amérique du Nord<sup>39</sup>. De plus, il faut noter que certains mémoires sont plus présents dans notre analyse en raison de leur fort contenu historique.

Bien qu'ils ne figurent pas dans notre analyse, notons qu'à Québec, 22 mémoires sont soumis par des associations ou groupes liés à l'éducation ou à la culture, dont 14 provenant d'associations anglo-québécoises. Bien que peu nombreux, les mémoires franco-québécois pèsent lourd dans les conclusions de la Commission de même que dans les politiques officielles sur le bilinguisme et le biculturalisme même si ces dernières ne font pas l'unanimité<sup>40</sup>. Fait à noter, dans l'ensemble du Canada, les mémoires soumis par d'autres groupes ou associations représentant les Canadiens de langue anglaise,

---

<sup>39</sup> Certains mémoires s'y réfèrent, comme celui de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse.

<sup>40</sup> Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow: Official Languages in Education and Canadian Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005. L'auteur note que l'adoption des recommandations par le gouvernement Trudeau à la fin des années 1960 est perçue par Kenneth McRoberts, Guy Laforest et Léon Dion comme allant à l'encontre de la vision d'André Laurendeau, pour qui le bilinguisme canadien passait par l'unilinguisme français et l'unilinguisme anglais selon les régions et, surtout, par un Québec fort, responsable de l'unilinguisme français (Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow*, p. 4).

et donc de la majorité, sont au nombre de 45. Les minorités culturelles et linguistiques sont mieux représentées que ne l'est la majorité, et ce, sans faire abstraction du cas du Québec. Soulignons aussi les 31 mémoires provenant de la communauté ukrainienne. L'ouvrage de Matthew Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow*, rend bien compte de la dynamique entre les divers groupes :

*Many groups representing Canada's « other » ethnic communities, particularly Ukrainian communities in the Western provinces, rejected the premise that Canada was a bicultural nation.*

*A contrary perspective was also forcefully presented to the commission. French Canadian and Acadian community organizations, who were facing the loss of their primary bastions of support, saw a potential godsend in the B&B commission's eventual recommendations. Dozens of these organizations, the more prominent including the Association acadienne d'éducation en Nouvelle-Écosse, the Société nationale des Acadiens, the Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, the Association des éducateurs canadiens-français du Manitoba, and the Association canadienne-française de l'Alberta, appeared at commission hearings and submitted detailed briefs. There was unity in their message: official-language-minority programs must be expanded if there was to be any hope of a future for their communities<sup>41</sup>.*

Alors que Hayday note, avec raison, l'uniformité des revendications relatives à l'éducation présentées dans les mémoires, d'autres questions entourant, notamment, la religion, le territoire historique et l'appartenance, révèlent un portrait plus complexe.

Le mandat de la Commission est donc lié au concept de « pacte entre deux peuples ». Alors que les deux commissaires refusent de définir certains termes dans le rapport préliminaire, par crainte d'influencer les résultats, leur mandat, lui, exerce une forte influence. Bien que les mémoires avec une composante historique spécifique et bien identifiée ne soient pas nombreux<sup>42</sup>, plusieurs abordent l'histoire

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>42</sup> L'Association canadienne-française de l'Alberta et l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario offrent un survol historique important, de

dans une certaine mesure, soit en se référant à l'histoire du Canada, de la province, ou de leur association ou groupe respectif. Puisque l'objectif des mémoires n'est pas d'offrir un survol historique de la communauté, l'analyse des représentations historiques est d'autant plus pertinente dans la mesure où l'on peut mieux saisir l'intégration dans le discours de l'élite d'une réflexion historique, d'un usage du passé à des fins politiques. Dans les mémoires provenant d'associations provinciales, dont le mandat vise l'éducation de langue française, ces références à l'histoire servent un objectif manifeste. On remarque, par ailleurs, des références à d'autres revendications, à d'autres commissions d'enquête et à d'autres mémoires soumis à la Commission<sup>43</sup>.

## **Représentations historiques**

### *Le territoire et son histoire : appartenance, enracinement et rôle symbolique du Québec*

Les références historiques seront examinées sous trois rubriques : le territoire historique, le sentiment d'appartenance et la place symbolique du Québec comme mère patrie. Tel que nous le verrons, le rapport au territoire fluctue énormément d'un mémoire à l'autre, notamment en fonction de la provenance du mémoire. Ainsi, le rapport au territoire dans les mémoires de l'Ouest se distingue de celui de l'Ontario ou de l'Acadie. Dans le cas de l'Acadie, ce rapport est grandement influencé par la Déportation, événement marquant souvent évoqué dans les mémoires. Dans le cas des mémoires provenant de l'Acadie, c'est moins le rapport au Québec qui retient notre attention, mais davantage un rapport à l'Acadie comme lieu

---

même que l'Association canadienne-française de Timmins et l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba.

<sup>43</sup> Dans les mémoires de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, de l'Association canadienne-française de l'Alberta et de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, on retrouve des revendications concernant le financement et l'infrastructure, déjà présentées aux gouvernements provinciaux.



de représentation ou d'appartenance. Ainsi, la mère patrie n'est pas le Québec, mais bien la grande Acadie historique.

Avant de procéder aux analyses, il importe de rappeler que les références historiques apparaissent de façon inégale dans les mémoires. Dans le cas du mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, on retrouve un vaste survol dans lequel on énumère, sur deux pages, les moments clés du fait français dans l'Ouest, dont les extraits suivants :

[Le] fait français dans l'ouest du Canada n'est pas nouveau. En effet, les francophones ont été les premiers à découvrir, explorer et occuper l'Ouest et en particulier le territoire qui est devenu l'Alberta. Cette course vers l'ouest avait été inaugurée par Nicolet, le découvreur du lac Michigan en 1634, suivi de Radisson, des Groseilliers, Duluth, les La Vérendrye et tant d'autres Français et Canadiens qui s'établirent dans les plaines de l'Ouest. [...] Doués de qualités physiques exceptionnelles et d'une grande facilité d'adaptation, « les voyageurs » s'étaient rendus indispensables au développement de l'Ouest. Dès 1786, la Compagnie de la Baie d'Hudson estimait leur nombre, à l'ouest du Lac Supérieur, à plus de 400<sup>44</sup>.

Les auteurs du mémoire précisent que des Canadiens français accompagnent Alexander Mackenzie lors de ses voyages jusqu'à l'océan Arctique en 1789 et jusqu'à l'océan Pacifique trois années plus tard, tout comme Thompson, Palliser, Fraser « et tous les autres découvreurs de l'Ouest [qui] avaient à leur service des coureurs des bois, des voyageurs et des compagnons de langue française [...] tout le long de la route le français était la langue de communication<sup>45</sup> ».

Ce vaste territoire historique revendiqué se rattache, par ailleurs, à la réalité contemporaine par l'entremise de la colonisation. On souligne le rôle des missionnaires, qui, précise le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, sont tous d'origine

<sup>44</sup> Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 9.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 10.

et de langue françaises. On se penche, plus particulièrement, sur le rôle qu'ils jouent dans la colonisation de l'Ouest par des Canadiens français venus du Québec ou rapatriés des États-Unis après la construction des chemins de fer, tout en notant la présence de Métis de langue française. La dispersion et l'occupation des Canadiens français sur ce territoire historique sont aussi évoquées, comme dans l'exemple suivant :

Lorsqu'en 1892 naissait le centre canadien-français de Morinville, déjà toute la région de Saint-Albert était occupée par des cultivateurs métis ou canadiens-français. Puis les régions de Brosseau, Saint-Paul, Bonnyville, Beaumont et enfin Girouard furent ouvertes à l'agriculture et peuplées de Canadiens français.

Cette colonisation par les missionnaires et les prêtres-colonisateurs explique en partie la dispersion des centres français de la province et les conséquences que cette dispersion peut avoir sur notre situation actuelle. L'on cherchait à établir les nouveaux colons près des missions déjà existantes. Or, ces missions étaient éloignées les unes des autres. Si tous les Canadiens français venus en Alberta durant cette période s'étaient groupés, nos problèmes actuels de survivance ne se poseraient pas de la même façon. Par ailleurs, la seule présence de nombreuses familles canadiennes-françaises établies en Alberta au tout début de la colonie posait le fait français<sup>46</sup>.

Le passage précédent indique donc que l'occupation du territoire au moment de la colonisation a eu des répercussions sur la situation actuelle des Franco-Albertains de même que sur leur dispersion et serait, selon l'Association canadienne-française de l'Alberta, la cause d'une certaine précarité et à l'opposé du concept même d'enracinement, comme quoi le territoire historique n'est pas toujours évoqué aux mêmes fins par les auteurs.

À l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, on offre un bref survol de l'histoire franco-manitobaine et, plus particulièrement, de l'histoire de l'éducation. Il y est question

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

de la crise scolaire de 1917 et du Collège de Saint-Boniface, institution phare des Franco-Manitobains. Les références au territoire historique sont néanmoins présentes, entre autres, dans le passage qui s'intitule « Le Collège de Saint-Boniface et le biculturalisme » :

À la fin du siècle dernier, le Manitoba était, de fait et légalement, bilingue et biculturel. Dans ce Manitoba, le Collège de Saint-Boniface travaillait à l'harmonie des deux groupes nationaux. Quand les « lois » ont voulu bannir le français du Manitoba, le Collège est devenu, avec l'Association d'Éducation des Canadiens-Français, le lieu d'investissement de la volonté de survie des Franco-Manitobains. Le collège a une longue histoire toute consacrée au service de la culture française, mais aussi de la culture anglaise. Dès 1818, Monseigneur Provencher, pour préparer une élite, introduit dans son diocèse des cours, élément de cours classique. Les classes se multiplient, et le nombre des professeurs augmente, si bien que déjà un embryon de collège se développe. Ce collège ne cesse de grandir<sup>47</sup>.

Révélatrice, cette citation évoque à la fois l'ancienneté de la présence française sur le territoire et l'harmonie qui a régné entre les deux groupes nationaux. Le mémoire précise qu'on y enseigne l'anglais de 1899 à 1925, moment de la fondation d'un second collège jésuite destiné aux anglophones. La conclusion de cette section du mémoire rappelle le rôle symbolique du collège puisque « [l]'histoire et le développement du Collège de Saint-Boniface, soutenu par l'effort des Franco-Manitobains, est un signe non équivoque de la volonté de survie qui anime le groupe français du Manitoba<sup>48</sup> ».

L'histoire occupe aussi une place importante dans le volumineux mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, dans lequel on rappelle les origines de la nation canadienne-française en Nouvelle-France : « Les deux premières générations de ce regroupement étaient restées françaises de cœur et d'aspiration. Mais l'enracinement s'est fait. Une conscience collective a donné naissance à un type social, le

<sup>47</sup> Mémoire de l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, p. 6.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 10.

Canadien, le Français de France fixé à jamais au Canada<sup>49</sup>. » On précise aussi que la Nouvelle-France n'est ni défaite ni conquise, mais cédée, ce qui explique les privilèges accordés aux Canadiens par les Britanniques. Bien qu'on ne garantisse pas la langue dans le Traité de Paris, il ne faut pas se surprendre que « [l]es droits à la langue ne revêtaient pas aux yeux des contemporains l'importance que nous leur reconnaissons aujourd'hui<sup>50</sup> ». On regrette qu'avec la Confédération la langue française « officielle jusque-là dans le Haut comme dans le Bas-Canada, ne le soit plus désormais que dans le Québec, au point de vue provincial<sup>51</sup> ». On regrette aussi que les Pères de la Confédération n'aient pas connu les Acadiens qui

avaient fait des établissements considérables dans les quatre provinces maritimes bien avant leur rattachement à la Couronne d'Angleterre. Ils étaient nombreux en 1867. [...] Il faut noter que le réveil acadien et ses premières manifestations publiques datent pratiquement du premier congrès acadien à Memramcook, en 1881. Le Québec y était représenté par un ministre et par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, notamment, mais la Confédération était faite depuis quatorze ans et elle s'était faite sans les Acadiens<sup>52</sup>.

Dans le cas des mémoires provenant de l'Acadie, l'histoire s'organise davantage autour du peuple (les Acadiens) que d'un territoire donné<sup>53</sup>. Lorsque le territoire est évoqué, on présente généralement la province de provenance, tout en renvoyant à un groupe plus large<sup>54</sup>, « cette entité française des Maritimes ». La Déportation est omniprésente, et certains sites historiques font l'objet de

<sup>49</sup> Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique., p. 37.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 30-31.

<sup>53</sup> Mémoire de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick, Mémoire de la Société nationale des Acadiens. Le mémoire de l'Association des professeurs universitaires de Moncton précise que le territoire de l'Acadie est, comme celui du Québec, non délimité (p. 16).

<sup>54</sup> Mémoire de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse.

revendications<sup>55</sup>. Bien qu'on retrace, parfois rapidement, le parcours historique des Acadiens pour arriver à des préoccupations plus contemporaines comme l'éducation<sup>56</sup>, le ton misérabiliste de certains mémoires est frappant. C'est notamment le cas dans cet extrait du mémoire de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick :

Le développement du peuple acadien fut sérieusement compromis par la conquête de 1713 et surtout par l'expulsion de 1755. Il ne semble pas exagéré de dire qu'entre les années 1755 et 1855, une seule préoccupation hanta les Acadiens : celle de survivre en dépit des faits malheureux de leur histoire. [...] Les épreuves ne se terminent pas, hélas ! avec 1855 : l'organisation de quelques écoles ranimait certains espoirs lorsque de nouvelles lois scolaires en Nouvelle-Écosse (1864) et au Nouveau-Brunswick (1871) faillirent porter un coup mortel à cette entité française des Maritimes<sup>57</sup>.

Ainsi, la Déportation marque les mémoires qui présentent un survol historique. Lorsqu'on y évoque le reste de la population d'origine française, la Nouvelle-France ou le Canada, c'est pour faire ressortir les différences, comme dans le cas du mémoire de la Société nationale des Acadiens :

Il est donc évident que l'Acadie avait [*sic*] une entité légale différente de la Nouvelle-France dès les débuts de la colonie. Ceux qui demeuraient en Nouvelle-France étaient connus sous le nom de Canadiens et ceux habitant la région côtière comme Acadiens. Ces appellations se sont maintenues pendant deux siècles [...]. Aujourd'hui le terme général « Acadiens » englobe tous les Canadiens d'expression française vivant aux Maritimes<sup>58</sup>.

<sup>55</sup> On demande plus d'employés bilingues (*Ibid.*, p. 9).

<sup>56</sup> Mémoires de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick et de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse.

<sup>57</sup> Mémoire de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick, item 4.

<sup>58</sup> Mémoire de la Société nationale des Acadiens, p. 6.

Mentionnons, par ailleurs, que dans ce mémoire, les termes « Canadiens d'expression française » et « population d'origine française » sont aussi utilisés pour désigner les Acadiens.

On retrouve la représentation inverse dans le mémoire de l'Association des instituteurs acadiens. Les références à l'histoire sont minimales et on renvoie davantage à la situation actuelle, dans laquelle on mise sur l'importance de reconnaître « l'existence d'une nation canadienne-française bien distincte, avec sa mentalité, ses traditions, sa langue propre, ses droits aussi », une nation dans laquelle s'inscrit l'Acadie<sup>59</sup>.

Ces références au territoire historique dans les mémoires nous permettent aussi de nous questionner sur le rapport au Québec et au territoire québécois. En Acadie, le Québec occupe une place marginale<sup>60</sup> dans le discours, sauf exceptions<sup>61</sup>. Dans le cas du mémoire des professeurs de l'Université de Moncton, le survol historique est bref et le ton est résolument tourné vers l'avenir. Comme nous le constatons dans plusieurs mémoires, le survol historique mise sur les différences entre Canadiens français et Acadiens. On y explique que l'Acadie « a pu pendant de nombreuses années être considérée comme une partie distincte du Canada français », puisque l'Acadie « n'a jamais été considérée comme une partie de la Nouvelle-France » et qu'il en découle « une histoire différente, des mœurs différentes et même quelquefois on retrouve dans la langue populaire des idiomes différents de ceux trouvés dans la langue parlée en Nouvelle-France<sup>62</sup> ». L'appartenance est cependant changeante puisque, toujours selon ce mémoire : « Il semble maintenant que le groupe francophone se

---

<sup>59</sup> Mémoire de l'Association des instituteurs acadiens, p. 7. Bien que l'on n'explique pas cette adhésion de l'Acadie à la nation canadienne-française, on fait mention d'une nation et des minorités, et on intègre la réalité acadienne et celle du Nouveau-Brunswick à cette réflexion.

<sup>60</sup> Il n'y a aucune mention du Québec dans les mémoires de l'Association acadienne d'éducation du Nouveau-Brunswick.

<sup>61</sup> Mémoire de l'Association des instituteurs acadiens.

<sup>62</sup> Mémoire des professeurs de l'Université de Moncton, p. 6.

définit de moins en moins comme un groupe distinct du Canada français<sup>63</sup>. »

Dans le cas du Conseil de la vie française en Amérique, les références au territoire historique sont généralement québécoises, le Québec étant présenté comme la mère patrie, avec des références aux rives du Saint-Laurent, lieu d'origine de la nation canadienne-française<sup>64</sup>, et on y propose de faire de Montréal la capitale culturelle du Canada français<sup>65</sup>. De plus, on précise qu'il est important de définir le rôle culturel de l'État fédéral, qui pourrait être bénéfique pour la communauté canadienne-française, « surtout hors du Québec<sup>66</sup> », et que « [l]a délimitation de ce rôle implique un dialogue avec les provinces, notamment avec le Québec. Ce dernier aspire de plus en plus à devenir le centre culturel du Canada français tout entier<sup>67</sup> ». Toutefois, lorsque le mémoire aborde la situation concrète du français au Canada, il évite parfois de nommer la province de Québec, par exemple : « La nation canadienne-française groupe tous les francophones de ce pays. Par conséquent, leur situation dans une province en particulier ne doit pas être jugée uniquement en regard de leur nombre dans cette province, mais de l'ensemble du groupe francophone au Canada<sup>68</sup>. » Cette approche n'est pas sans rappeler le nationalisme groulxiste<sup>69</sup>.

Le Québec figure aussi dans les mémoires d'associations provinciales comme le défenseur de la culture de même qu'en raison des droits qu'il accorde à sa minorité de langue anglaise, droits sur lesquels s'appuient les revendications des francophones dans les autres

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>64</sup> Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 101.

<sup>65</sup> Toronto occuperait ce rôle pour le Canada anglais.

<sup>66</sup> Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 109.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>69</sup> Michel Bock, « "Le Québec a charge d'âmes" : *L'Action française* de Montréal et les minorités françaises (1917-1928) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 54, n° 3 (hiver 2001), p. 345-384, [En ligne], [http://id.erudit.org/iderudit/005333ar].

provinces<sup>70</sup>. Dans le mémoire du Cercle Molière de Saint-Boniface, on précise le rôle primordial des arts de la scène dans la culture et on note l'importance des échanges culturels avec le Québec. Les mémoires rédigés par deux radios fransaskoises, Radio Gravelbourg et Radio Prairie-Nord (qui signent un même mémoire), ainsi que CKSB - Radio Saint-Boniface notent aussi l'importance du « soutien » financier des Canadiens français de l'Est, qui viennent en aide aux Canadiens français des Prairies dans la création des quatre postes de radio de cette vaste région<sup>71</sup> et la diffusion d'informations portant sur la « vie française au Canada » et leurs « concitoyens de l'Est qu'ils ne connaissent presque plus<sup>72</sup> ». Ces deux citations, tirées du mémoire des radios fransaskoises, soulignent encore l'importance des Canadiens français à l'extérieur de leur région, nommés cette fois « concitoyens de l'Est » plutôt que Québécois. On remarque ainsi chez les Canadiens français un certain attachement au Québec, considéré comme un phare culturel.

Du côté de l'Acadie, le mémoire de la Société Saint-Pierre du diocèse d'Antigonish présente l'Université de Moncton comme un lieu important pour l'épanouissement de la culture et pour la conservation de la langue<sup>73</sup>. Alors que dans le cas du Canada français, le

---

<sup>70</sup> Mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, p. 8 ; Mémoire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, p. 7 ; Mémoire de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, p. 9 ; Mémoire de la Société Saint-Pierre d'Antigonish, p. 1. L'Association canadienne-française de l'Alberta n'y fait pas référence. L'Association des instituteurs de langue française du Manitoba note qu'« il n'est certes pas question pour les anglo-canadiens, dans l'unique province où ils constituent la minorité, de se plaindre du traitement qui leur fut de tout temps ménagé par le groupe majoritaire, dans tous les domaines, et particulièrement, dans celui de l'éducation » (Mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba, p. 3).

<sup>71</sup> « S'il y a du français dans l'air des provinces des prairies, c'est qu'aïdés de nos compatriotes de l'Est par l'entremise du Conseil de la vie française en Amérique, nous avons payé pour en avoir » (Mémoire de Radio Gravelbourg et Radio Prairie-Nord, p. 4).

<sup>72</sup> *Ibid.*

<sup>73</sup> Mémoire de la Société Saint-Pierre d'Antigonish, p. 4-5.



rôle du Québec auprès des minorités est surtout historique, on se tourne vers Moncton pour des raisons pragmatiques plus actuelles.

Dans le cas de l'Institut canadien-français d'Ottawa, on se préoccupe davantage de modifier la perception qu'ont les autres Canadiens des Canadiens français par l'entremise, entre autres, d'un « bureau d'informations canadiennes-françaises ». Dans l'introduction du mémoire, l'Institut affirme que le territoire historique comprend tout le Canada et que tous les Canadiens français devraient s'y sentir chez eux, plus particulièrement au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Le Québec y occupe une place importante, certes, mais cette province ne doit pas être la seule où les Canadiens français puissent vivre dans leur culture<sup>74</sup>.

Les mémoires de groupes d'étudiants ou d'anciens étudiants hors Québec offrent, quant à eux, plusieurs similitudes. L'attachement au territoire habité y est le plus complexe et le rôle du Québec comme point d'ancrage, le plus évident. Notons toutefois l'absence de mémoires de groupes d'étudiants acadiens, et ce, en dépit de leur importance dans les mouvements sociaux à la fin de la décennie<sup>75</sup>, en particulier lors d'une manifestation en faveur de l'adoption des recommandations de la commission BB<sup>76</sup>. Dans les mémoires soumis par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario (ADELFNO) et l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, une migration vers le Québec figure parmi les solutions possibles pour assurer la survie de la langue française. Dans le cas de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario<sup>77</sup>, on parle même d'un « retour au Québec ». L'utilisation du terme

<sup>74</sup> Mémoire de l'Institut canadien-français d'Ottawa, p. 9-10.

<sup>75</sup> Joel Belliveau, *Le « moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014.

<sup>76</sup> Hautecoeur, *L'Acadie du discours*, p. 357.

<sup>77</sup> Les références à l'histoire sont souvent implicites, et on s'y réfère de façon générale pour expliquer le caractère biculturel de la Confédération ou l'existence de régions à forte présence française. Le futur historien Gaétan Gervais serait le rédacteur principal du mémoire (voir Dorais, « *L'Ontario français c'est le nom d'un combat* », p. 62).

« retour » est surprenante, d'autant plus qu'il est utilisé de façon systématique lorsqu'on parle d'un déplacement vers le Québec. Comme le précise l'un des auteurs du mémoire, il s'agit d'une option viable et non d'une simple menace<sup>78</sup>.

Du côté de l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, on parle d'émigration vers le Québec et dans le mémoire des étudiants universitaires du Collège Saint-Jean à Edmonton, lorsqu'il est question d'un « retour », on précise que c'est dans le cas de jeunes qui sont nés au Québec ou dont les parents sont québécois. L'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface se dit d'ailleurs troublée par cette migration et précise qu'une enquête menée auprès des étudiants actuels du Collège indique que vingt pour cent d'entre eux se proposent d'émigrer au Québec. Ils invoquent les raisons suivantes : « Il est impossible au Manitoba d'épanouir sa culture française [*sic*] ; les chances de succès et de promotion, si l'on veut demeurer français dans son activité professionnelle, sont plus grandes au Québec ; et enfin, la possibilité d'élever des Canadiens Français et non des « englishmen » [*sic*] n'existe pas ici<sup>79</sup>. »

Parmi les mémoires soumis par des groupes d'étudiants, c'est celui du Collège Saint-Jean, à Edmonton, qui a le contenu historique le plus étoffé. On fait état des piètres connaissances historiques des Franco-Albertains<sup>80</sup>, du rôle du village homogène dans le maintien de la langue française en Alberta et des conséquences de l'urbanisation<sup>81</sup>, et on s'étend longuement sur la place de la famille dans l'épanouissement linguistique et culturel. La langue française figure

<sup>78</sup> Entrevue téléphonique avec Jacques de Courville Nicol, 26 octobre 2009.

<sup>79</sup> Mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, p. 15.

<sup>80</sup> Mémoire des étudiants universitaires du Collège Saint-Jean (Edmonton), p. 9.

<sup>81</sup> « Le développement d'agglomérations aux dépens de petits centres – facteurs du maintien [*sic*] de la langue pendant longtemps et dans lesquels s'isolaient les Canadiens – a diminué l'influence du groupe français et l'a obligé à se servir de l'anglais dans ses relations sociales et dans ses entreprises commerciales » (*Ibid.*, p. 4).

comme élément ou témoignage historique en ce sens que c'est par l'usage de la langue au fil de l'histoire que l'on définit son appartenance. Par la même occasion, les auteurs notent que les étudiants utilisent souvent exclusivement l'anglais lors de rencontres extrascolaires et de moments de détente, et ce, « malgré les reproches des autorités et la loyauté foncière des participants<sup>82</sup> ». Comme quoi la langue utilisée ne serait pas le seul moyen de vivre sa « francité ». Le français est valorisé et figure comme élément clé de la culture et de l'identité franco-albertaines, bien que, selon les auteurs du mémoire, son usage ne soit pas essentiel pour témoigner de sa loyauté à la cause franco-albertaine.

Le mémoire des étudiants universitaires du Collège Saint-Jean à Edmonton ne contient pas de valorisation de l'histoire, ou de valorisation de la population francophone locale par l'histoire. Au contraire, on méprise les origines agricoles des Franco-Albertains, qui seraient responsables du sentiment d'infériorité de la population. On propose même comme tâche à la famille de « déraciner un certain complexe d'infériorité conséquence d'une époque encore récente où les nôtres étaient presque exclusivement agriculteurs<sup>83</sup> ». Les auteurs voient aussi d'un œil critique certaines réalisations franco-albertaines qui ont jadis fait la fierté de cette population, notamment le journal *La Survivance* qui est, selon les auteurs du mémoire, une publication « peu lue et faisant, selon [les étudiants], figure de pièce de musée historique<sup>84</sup> ».

Dans la conclusion du mémoire, qui se lit comme un manifeste franco-albertain, le sentiment d'appartenance à l'Alberta est puissant. Les auteurs du manifeste, intitulé « Qui sommes-nous? », écrivent : « [J]e ne suis pas français de France, ni britannique, ni américain. [...] Mes ancêtres sont venus au pays il y a de cela plusieurs siècles. Pourtant, je ne suis pas québécois, bien que je connaisse que je suis

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 3.

de la même famille. » Ailleurs dans le mémoire, on peut lire : « [L]'intention qui est nôtre de demeurer en Alberta, expliqu[e] notre approbation de votre mandat et notre volonté d'y collaborer par la présentation de ce Mémoire<sup>85</sup>. » Le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta mentionne à la fois l'attachement à un territoire historique commun au Québec et la volonté de miser sur l'avenir en Alberta. L'image historique parfois « idéalisée » d'une grande histoire française sur le continent, et les retombées actuelles et parfois difficiles de cette histoire en Alberta, sont toutes deux présentes et se retrouvent aussi dans les autres mémoires franco-albertains.

### *Appartenance, souveraineté, fédéralisme et multiculturalisme*

Les questions d'appartenance passent aussi par les propos que tiennent les auteurs sur la souveraineté, le fédéralisme et le multiculturalisme. Le territoire historique évoqué par ces concepts renvoie à un certain discours d'enracinement ou une appartenance au Canada, au Canada français, à la province habitée ou au Québec. On voit donc dans les mémoires que la place du Québec ainsi que le rôle culturel et politique qu'il devrait jouer auprès des minorités sont paradoxaux. Dans le cas des mémoires provenant de l'Acadie, cette composante n'occupe pas la place qu'elle occupe dans les mémoires issus du Canada français hors Québec. Dans le cas de ces derniers, il y a absence de consensus, et les auteurs parlent des Québécois tantôt comme des membres de la famille canadienne-française, tantôt comme des citoyens à part, dont la situation est particulière. D'un côté, on précise que le Canada français ne se résume pas au Québec et qu'on ne peut placer tous les espoirs du Canada français dans la survie de cette province. C'est le cas, entre autres, des mémoires soumis par les associations provinciales de l'Ontario et du Manitoba. De l'autre côté, on exprime aussi le désir de voir se développer un

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 2.

Québec plus fort afin qu'il puisse venir en aide aux minorités. L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan présente le Québec comme une bouée de sauvetage. Toutefois, on déplore le manque d'échanges culturels avec celui-ci<sup>86</sup> et on indique que les Canadiens français de la Saskatchewan gagneraient à « connaître les succès réels de leurs frères du Québec<sup>87</sup> ». Qui plus est, l'avenir même du français en Saskatchewan passerait par le Québec.

[N]ous savons que notre survivance, même appuyée par l'État, demanderait l'apport constant et puissant du Québec. Aussi nous sommes prêts à appuyer les mesures jugées nécessaires par cette Commission Royale d'Enquête pour fortifier le Québec comme porte-parole du Canada français au sein de la Confédération et répondre à ses aspirations légitimes<sup>88</sup>.

Cette déclaration, riche et complexe, nous rappelle que la commission Laurendeau-Dunton se situe en pleine Révolution tranquille alors que les « aspirations légitimes » du Québec sont d'ordre économique et politique. Bien que le mouvement souverainiste soit déjà présent au Québec, la province semble s'imposer comme possible porte-parole du Canada français. Ses aspirations légitimes, telles que les conçoit l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, ne sont évidemment pas séparatistes puisqu'on les présente comme faisant partie de la Confédération. C'est sensiblement le même discours du côté de l'Alberta. Pour l'Association canadienne-française de l'Alberta, « [l]a province de Québec demeurera toujours au Canada le centre et la source de la culture française<sup>89</sup> ». L'Association demande d'ailleurs au gouvernement fédéral d'encourager le programme d'échanges culturels pour les

<sup>86</sup> Mémoire de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, p. 38, item 86.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 39, item 87.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 43, item 96.

<sup>89</sup> Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 36.

jeunes franco-albertains, organisé depuis deux ans par l'Association des éducateurs bilingues de l'Alberta<sup>90</sup>.

Nous reconnaissons la relation étroite des Canadiens français de l'Ouest avec les Québécois, qui se manifeste par des références à une nation canadienne-française qui ne doit pas se limiter au Québec<sup>91</sup> de même que par des demandes pour financer des échanges culturels et professionnels avec le Québec<sup>92</sup>. Pour les auteurs de ces mémoires, le territoire historique est étroitement lié au Québec et l'attachement à la « province mère » est parfois plus fort que l'attachement à la province de résidence. Les associations ontariennes, incluant l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, diffèrent sur ce point des associations d'éducation des autres provinces, sauf exception<sup>93</sup>. Ainsi, ce sont les mémoires en provenance du Manitoba et de l'Ontario qui expriment le plus grand attachement à leur province respective, tandis que les références au Québec abondent dans les mémoires de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Le Québec et les minorités de langue française seraient aussi des joueurs clés de l'unité canadienne. Selon le mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest,

ce qui dans la Province de Québec empêche les gens équilibrés d'adhérer au séparatisme, c'est précisément l'existence des minorités françaises en dehors du Québec. Très peu nombreux sont ceux qui acceptent d'abandonner plus d'un million de leurs frères à l'assimilation par la force du nombre. Chaque fois que nos concitoyens de langue anglaise posent la question « Mais, que veut donc le Québec ? » on leur répond « que les minorités françaises d'en dehors du Québec reçoivent le même traitement que celui qui est accordé à la minorité anglaise de notre Province ». Il faut admettre qu'il y a encore énormément de chemin à parcourir<sup>94</sup>.

---

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> Mémoire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, p. 5.

<sup>92</sup> Mémoire du Cercle Molière, p. 4-6; Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 2, 30-31.

<sup>93</sup> Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario.

<sup>94</sup> Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, p. 10.

Au-delà du rôle à jouer dans l'unité canadienne, certains mémoires précisent que l'avenir même du Canada comme État souverain passe par les minorités :

À notre avis, la survivance du Canada comme entité distincte est subordonnée à la survivance du fait français en terre d'Amérique. Devant un tel enjeu, tout Canadien digne de ce nom ne devrait pas hésiter à relever le terrible défi que notre siècle pose à notre confédération<sup>95</sup>.

Dans le mémoire de l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, le malaise concernant la relation du Manitoba avec le Québec est apparent. D'une part, on note l'importance de maintenir des liens solides avec le milieu culturel québécois et d'établir des contacts entre ce milieu et le milieu culturel et social franco-manitobain en multipliant les échanges : « Cela revivifiera la langue et la culture françaises au Manitoba. Des contacts et des échanges avec une communauté plus forte et mieux défendue sont des stimulants indispensables<sup>96</sup>. » Plus loin dans le mémoire, on s'inquiète, d'autre part, de cette migration de jeunes Franco-Manitobains vers le Québec :

L'afflux des Canadiens Français au Québec isole cette province. Il faut éviter de reléguer tous les Français au Québec. Car c'est alors imposer, de fait, au Québec une solution séparatiste au problème de ses relations avec le reste du Canada. Des groupes français bien vivants à travers le Canada seront un élément puissant pour garder le Québec soudé à tout le pays et par là pour défendre l'unité canadienne. L'attitude de l'élément anglais à l'égard des groupes français hors du Québec permettra à cette province de juger si le désir de sauver le Canada est sérieux chez les Anglo-Canadiens<sup>97</sup>.

Le Québec serait donc motivé dans ses démarches par ce qui se passe à l'extérieur de ses frontières.

---

<sup>95</sup> Mémoire de la Fédération des SSJB de l'Ontario.

<sup>96</sup> Mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface, p. 19.

<sup>97</sup> *Ibid.*

Le mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest<sup>98</sup>, qui regroupe les associations provinciales des provinces de l'Ouest, propose une réflexion assez poussée sur le séparatisme québécois. Le mémoire a pour objectif « de prouver que le fait français dans l'Ouest canadien est non seulement possible, mais qu'il est à l'avantage de tout le Canada entier<sup>99</sup> ». Il poursuit : « [N]otre Fédération demeure convaincue que l'existence même de nos minorités françaises en dehors du Québec constitue la meilleure sauvegarde contre l'effritement du Canada tout entier<sup>100</sup> », reprenant ainsi l'idée selon laquelle l'avenir du Canada passe par le bilinguisme et, plus précisément, par le Canada français, afin de se distinguer des États-Unis et de maintenir son autonomie. Qui plus est, la lecture de ce mémoire rend encore plus évidente la superposition des représentations identitaires. Le Québec et les autres minorités sont parfois dans la même « famille », tantôt dans des camps distincts. Le Québec est à la fois « nous » et « autre », et la Révolution tranquille québécoise est perçue comme un élément positif de l'évolution de cette province, qui lui permettra de mieux remplir son rôle auprès des minorités puisque « [p]lus la Province de Québec sera forte, plus elle sera respectée au sein de la Confédération et plus son influence et son prestige pourront jouer en notre faveur<sup>101</sup> ». On ajoute que la Révolution tranquille a aussi éveillé la province de Québec « au rôle qu'elle doit jouer au sein du Canada-français. Jusqu'à récemment, en effet, nous ne pouvions compter, à quelques exceptions près, que sur l'appui moral de Québec. Avec la formation des Affaires Culturelles et de son Service du Canada-

---

<sup>98</sup> Cette association chapeaute les associations provinciales : l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, l'Association canadienne-française de l'Alberta et l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique.

<sup>99</sup> Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, p. 2.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 8.



français d'outre-frontières nous sommes assurées, à l'avenir, d'une assistance beaucoup plus effective<sup>102</sup> ».

L'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba et l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario tiennent, pour leur part, des propos inverses : le Québec occupe une trop grande place dans le Canada français. Comme l'Association des anciens étudiants du Collège de Saint-Boniface, l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba indique que si l'on aspire à créer un Canada bilingue et biculturel, il ne faut pas reléguer le français à la seule province de Québec puisque cela « tue le bilinguisme. C'est une attitude qui impose le séparatisme<sup>103</sup> ». L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario souligne que le gouvernement fédéral s'appuie trop lourdement sur une main-d'œuvre québécoise au sein de la fonction publique et qu'il faudrait rectifier le tir en embauchant davantage de fonctionnaires originaires d'autres régions du Canada français. La situation géographique de la capitale nationale a sans doute influencé cet énoncé. Toutefois, au-delà du commentaire de l'ACFEO, il faut noter que, pour l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba et l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, le Québec est amené à jouer un rôle beaucoup moins prépondérant que pour l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et l'Association canadienne-française de l'Alberta, pour lesquelles il est carrément salvateur. Qui plus est, l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario est la seule association provinciale à ne pas souligner l'importance du Québec pour le Canada français<sup>104</sup> et à ne pas s'arrêter longuement sur la question de l'isolement comme élément clé de l'avenir ou de la déchéance du fait français dans la province, ce qui contraste avec les

---

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 8-9.

<sup>103</sup> Mémoire de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, p. 5.

<sup>104</sup> Dans le mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, on se réfère nommément au Québec à deux reprises : quand il est question des droits accordés aux Anglo-Québécois et de l'embauche de fonctionnaires fédéraux. On précise aussi l'impossibilité d'avoir une province « bilingue » et neuf provinces anglophones, mais sans nommer le Québec.

propos de l'Association d'éducation des Canadiens français du Manitoba, de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Dans le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, on distingue la nation, liée à la culture et à la langue, de l'État. On divise le mémoire entre bilinguisme et biculturalisme, concept plus délicat à aborder, selon les auteurs, dans la mesure où un « État ne saurait être biculturel légalement à notre avis parce que la culture ne se rattache directement à l'État sous aucun aspect. La culture jaillit de l'individu, elle s'épanouit dans la nation. Elle se relie à l'État lorsqu'elle devient civilisation, en raison des institutions dans lesquelles elle se concrétise et s'ordonne<sup>105</sup> ». Ils ajoutent : « À la lumière de ces distinctions, nous pourrions conclure qu'il existe un État Canada, une patrie canadienne, même un peuple canadien. Nous ne croyons pas exact de parler de nation canadienne<sup>106</sup>. » La nation est donc une entité organique, et non politique, qui évolue. Le mouvement séparatiste est, par ailleurs, présenté dans la perspective de ce concept de nation, sans pour autant que les auteurs ne s'y attardent : « Comme le note excellemment M. Marcel Chaput dans son volume *Pourquoi je suis séparatiste* : "La nation canadienne-française est une famille naturelle, dont les liens sont ceux de la chair et de l'esprit"<sup>107</sup>. » Selon le Conseil de la vie française en Amérique, il faut protéger la nation canadienne-française au sein d'un Canada uni<sup>108</sup>, mais on semble aussi justifier le mouvement séparatiste :

Une communauté nationale qui compte six millions de membres et qui est en possession d'un territoire considérable, qui est de surcroît parvenu à l'état adulte, qui a pris conscience de sa valeur et de sa force tend fatalement à s'achever dans un État politique. Si l'État auquel elle devrait donner normalement son allégeance persiste à la traiter en vassale et à mettre en péril sa vitalité spirituelle, elle s'en détournera et elle demandera à une autre

<sup>105</sup> Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 95.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 42.

formule politique le complément organique dont elle a besoin. [...] La route qui conduit un groupement humain de la cellule familiale à la forme étatique peut être longue et pénible, semée de défaites et de victoires, mais elle doit aboutir à son terme normal, qui est le plein épanouissement des individus dans l'ordre temporel de la Cité<sup>109</sup>.

Quant à la place des minorités et de la relation entre les minorités et le Québec, le Conseil de la vie française en Amérique est bien conscient des distinctions qui s'imposent.

Nous verrons peut-être, au cours de la présente enquête, des représentants de cette communauté nationale envisager des solutions bien différentes à des problèmes communs selon qu'ils sont du Québec ou d'une autre province canadienne. La représentation politique de la nation canadienne-française est partagée entre Québec et Ottawa dans le domaine des idées. Cette pénible situation a pour cause d'une part le refus des provinces dites anglaises d'accepter le dualisme national et d'autre part la tendance constante d'Ottawa à saper l'autonomie provinciale<sup>110</sup>.

Dans le paragraphe suivant, les auteurs stipulent, cependant, qu'il faut éviter de « régler les questions de langue et de culture selon des normes strictement provinciales » puisque cela confine le Canada français aux frontières du Québec<sup>111</sup>.

La reconnaissance linguistique des provinces est aussi évoquée plus loin dans le mémoire quand on compare les droits accordés à la minorité anglophone du Québec par rapport à la situation des minorités de langue française hors Québec. À cet argument s'ajoute la présence de Français, bien avant la cession des colonies françaises à l'Angleterre, dans les provinces maritimes de même qu'en Ontario et « jusqu'aux contreforts des Montagnes Rocheuses<sup>112</sup> ».

---

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 43-44.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 59.

On évoque, donc ici, la notion de « peuples fondateurs », qui nous permet de pousser davantage la réflexion. L'analyse des usages de ce concept dans les mémoires est néanmoins délicate en raison du mandat de la Commission qui en préconise l'utilisation. Ce ne sont toutefois pas tous les mémoires qui se réfèrent au principe de deux peuples fondateurs, et leurs interprétations, bien que semblables, varient parfois. Pour l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, l'esprit initial du Canada « devait avoir une unité efficace qui n'imposerait pas d'uniformité linguistique ou religieuse. La mauvaise application de cet esprit est à l'origine de la "crise" actuelle<sup>113</sup> ». Du côté de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, on mise sur des passages où l'on explicite l'égalité des droits entre sujets britanniques, droits que l'Association interprète vraisemblablement dans une perspective collective et nationale plutôt que sur le plan individuel : « Immédiatement après la promulgation de l'AANB, Sir John-A. Macdonald disait : Nous avons maintenant une constitution en vertu de laquelle tous les sujets britanniques sont dans un état d'égalité absolue, possédant l'égalité de droits de tous genres, droits de langue, de religion, de propriété et de personne<sup>114</sup>. »

Le mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba est aussi marquant, tant par son ton engagé que par ses nombreuses références à l'histoire franco-manitobaine. Le préambule accorde une grande place à la Confédération canadienne :

La confédération fut-elle l'ébauche de la constitution d'un nouveau pays, ou la rédaction définitive d'un contrat irrévocable? Dans l'esprit des Pères de la Confédération, elle voulut être le trait d'union entre deux peuples qui, sans se comprendre, consentaient du moins à former une association libre, une alliance de raison, plus soluble qu'une union où l'on eût fondu leurs deux âmes. Établie sur la bonne foi réciproque, elle maintiendrait dans le

---

<sup>113</sup> Mémoire de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, p. 11.

<sup>114</sup> Mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, p. 3.

respect du droit et des droits les parties en présence et prévoyait à cette fin des mesures rémédiatrices [*sic*]<sup>115</sup>.

Ainsi, la place qu'occupe le Québec dans la Confédération peut varier selon les mémoires. Il est, par ailleurs, crucial de noter qu'en dépit des multiples utilisations des termes « Canada français » ou « Canadiens français » par les auteurs des mémoires<sup>116</sup>, c'est presque systématiquement l'appellation « Québécois » qui l'emporte sur « Canadiens français du Québec » lorsque l'on désigne les habitants de la « province mère ». Dans le cas de la Saskatchewan, l'utilisation de « Canadien français » est d'autant plus surprenante lorsqu'on considère que l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, connue sous l'appellation d'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan<sup>117</sup> de 1912 à 1964, précise dans son mandat avoir écarté la désignation de « Canadien français » au profit de « Franco-Canadien » afin de ne pas négliger l'apport de francophones d'autres origines, notamment les Belges et les Suisses<sup>118</sup>. En 1964, le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta n'utilise le qualificatif « franco-canadien » que dans le nom de l'Association, qui se dit la porte-parole des Canadiens français de la Saskatchewan.

Dans le cas des mémoires en provenance de l'Acadie, nous remarquons un attachement à la nation canadienne qui ne passe pas par les autres minorités de langue française. Le rapport au territoire est lié à l'Acadie, à la province (les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple), et à la région maritime dans son sens le plus large. Toutefois, lorsqu'on se réfère au Canada français, ce n'est qu'à titre comparatif et non par adhésion. De fait, on se réfère très rarement

<sup>115</sup> Mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba, p. 1.

<sup>116</sup> L'exception semble être les mémoires de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et de ses associations affiliées.

<sup>117</sup> Le nom change en 1964.

<sup>118</sup> René Rottiers, *Soixante-cinq années de luttes... esquisse historique de l'œuvre de l'A.C.F.C.*, Regina, Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, 1977, p. 46.

au Québec ou au Canada français dans les mémoires que nous avons analysés. L'identité acadienne et l'utilisation du terme « Acadien » pour définir le groupe dominant, à une exception près, soit le mémoire des professeurs de l'Université de Moncton, dans lequel on parle de francophones du Nouveau-Brunswick.

Outre le bilinguisme et le biculturalisme, les mémoires abordent également le multiculturalisme, mais dans ce cas, les références sont parfois contradictoires. On précise, toutefois, que les Canadiens français forment une minorité « pas comme les autres » bien que certains désignent les « autres minorités » comme des homologues. On propose même, quelquefois, des écoles distinctes pour toutes les minorités linguistiques, et non seulement la minorité de langue française<sup>119</sup>. Ainsi, lorsqu'il est question de multiculturalisme, le Canada est présenté de façon dichotomique : il y a le Canada français et le Canada anglais qui forment le noyau de l'État auxquels se sont ajoutés les « autres ».

Les autochtones figurent aussi parmi ces « autres » et ne sont présentés que dans quelques mémoires de notre corpus. Dans le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, les peuples autochtones figurent cependant au premier plan. La première mention de la langue française se trouve au paragraphe III, le premier portant sur les « civilisations Indiennes et Esquimaudes » et le deuxième proposant d'amender la *Charte canadienne* pour proclamer le droit de « tout citoyen canadien à parler la langue qu'il voudra, sans être brimé ni molesté d'aucune façon, pourvu que cette liberté n'aille pas à l'encontre des exigences du bien commun<sup>120</sup> ». Toutefois, puisque seuls le français et l'anglais sont reconnus comme langues officielles, les revendications gravitent principalement autour du bilinguisme fédéral, la création d'une capitale indépendante dans un district fédéral et la centralisation des services culturels de langue française à Montréal. Le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique

<sup>119</sup> C'est le cas, notamment, du mémoire soumis par Roger Saint-Denis.

<sup>120</sup> Mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, p. 5.

précise toutefois « qu'il faut distinguer tout d'abord entre la présence d'individus de cultures différentes et l'existence de cultures différentes dans un pays<sup>121</sup> ». On ajoute qu'au Canada, il n'y a que deux cultures, au sens fort du terme :

Le problème de la culture au Canada n'est pas, à notre avis, un problème de multiculturalité, mais un problème de biculture, de coexistence de deux cultures authentiquement canadiennes et fortement enracinées dans les institutions des deux nations qui constituent l'État canadien. C'est exactement cela qui donne au Canada sa raison d'être spécifique, son originalité et sa viabilité<sup>122</sup>.

Fait important à noter, alors même qu'il s'agit de multiculturalité, il y a absence de références aux « Indiens et Esquimaux », exception faite du mémoire du Conseil de la vie française en Amérique et celui de la Fédération canadienne-française de la Colombie-Britannique. Dans la majeure partie des mémoires, tout semble indiquer que les « autres » ne regroupent que les minorités ethnoculturelles issues de l'immigration.

### *Catholicité, éducation et langue parlée*

L'éducation joue un rôle clé dans nos analyses. Premièrement, l'école figure parmi ces institutions dont la présence marque le territoire historique. Deuxièmement, de nombreux mémoires sont issus du domaine de l'enseignement, en particulier d'associations provinciales, d'associations d'enseignants et d'associations étudiantes. De plus, comme le souligne Matthew Hayday<sup>123</sup>, les revendications relatives à l'enseignement constituent un point de convergence dans les mémoires des associations provinciales de langue française hors Québec. Les associations éducatives évoquent la responsabilité d'Ottawa, et les revendications, qui portent sur l'importance

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>123</sup> Hayday, *Bilingual Today, United Tomorrow*, p. 36.

d'enseigner le français ou d'avoir des institutions indépendantes francophones, varient selon l'état des lieux dans chaque province.

Dans le cas du mémoire soumis par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario (ADELFNO), on accorde une place importante à une revendication maintes fois répétée dans les mémoires franco-ontariens : la création d'écoles secondaires de langue française. De plus, la catholicité est considérée comme moins importante que la langue dans la mesure où l'Association convient qu'il est préférable d'avoir des écoles secondaires de langue française publiques plutôt que catholiques. Le climat de l'époque à Queen's Park n'est pas favorable aux écoles confessionnelles et il faut donc laisser tomber cette revendication si l'on veut obtenir des écoles secondaires dans un délai raisonnable. L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario partage aussi ce point de vue.

Le moment où siège la Commission correspond à une période de transition en matière d'éducation en Ontario<sup>124</sup>. Stéphane Lang note, par ailleurs, une inversion de la priorité accordée à la foi et à la langue au cours des années 1960 en ce qui a trait aux revendications pour l'obtention des écoles secondaires confessionnelles en Ontario<sup>125</sup>. On assiste à plusieurs débats provoqués, entre autres choses, par la commission BB. Certains mémoires font référence à ces tensions, dont ceux de l'Association canadienne-française de l'Alberta et de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, dans lesquels on précise que ce ne sont pas que les groupes franco-catholiques qui ont des revendications puisque ce sont les anglo-protestants, et

---

<sup>124</sup> Les Franco-Ontariens ont accès à une éducation en français, subventionnée par la province, aux niveaux primaire et universitaire. Certains collèges classiques accueillent les élèves de la 9<sup>e</sup> et de la 10<sup>e</sup> année avec l'aide financière du gouvernement. Les écoles secondaires publiques de langue française, quant à elles, seront seulement fondées en 1969 avec l'adoption des lois 140 et 141.

<sup>125</sup> Stéphane Lang, *La communauté franco-ontarienne et l'éducation secondaire (1910-1968)*, thèse de doctorat (histoire), Ottawa, Université d'Ottawa, 2003, p. 196-197.



non les Canadiens français, qui demandent la reconnaissance de la langue et de la culture par l'entremise des écoles<sup>126</sup>.

Le mémoire du Conseil de la vie française en Amérique, tout comme celui de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, souhaite que l'éducation soit déterminée par la langue et non par la religion et on demande que la Constitution canadienne soit amendée à cet effet. On ajoute :

Que le Parlement canadien institue un tribunal, composé de représentants en nombre égal des deux nations, représentants choisis en dehors du parlement et du Sénat, qui aurait pour mission d'entendre les groupements de ces deux nations qui s'estimeraient lésés au point de vue scolaire et de faire à qui de droit les recommandations qui s'imposent<sup>127</sup>.

Dans le mémoire de l'Association des instituteurs de langue française du Manitoba, dont la présidente et cosignataire est religieuse, la religion occupe une place centrale dans les références historiques : les missionnaires et les religieuses sont les acteurs cruciaux du développement du Manitoba français, et le Canada français est présenté comme une unité uniforme et homogène. Le mémoire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario cherche à montrer que les SSJB sont des « porte-parole attitrés et autorisés des Franco-Ontariens » en précisant que « [l]a Société Saint-Jean-Baptiste s'est implantée en Ontario il y a plus d'un siècle. Des sections se sont fondées aux quatre coins de la province<sup>128</sup> ». Le mémoire présente une image foncièrement catholique du Franco-Ontarien, dont l'histoire, l'occupation et l'appropriation territoriale passent par la paroisse, comme dans l'extrait suivant :

Plus que partout ailleurs, peut-être, la langue a été la gardienne de la foi chez nous et, à cet égard, il vaut la peine de signaler en passant que le nombre de personnes d'origine française qui ne parlent plus français est presque égal au nombre de personnes

<sup>126</sup> Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 112.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>128</sup> Mémoire de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ontario, p. 1.

d'origine française qui ne sont plus catholiques. Nous y voyons la preuve que nos pères avaient raison et que si nous avions pu grouper les nôtres partout autour de l'église et de l'école, les assimilés ne seraient guère plus nombreux nulle part que dans le comté de Prescott<sup>129</sup>.

Les auteurs du mémoire s'inquiètent du statut du français, qui est devenu une langue folklorique ou une « langue maison » servant seulement au foyer, et ils estiment que les Franco-Ontariens glissent, d'une génération à l'autre, vers un « neutralisme qui est l'antichambre de l'assimilation totale<sup>130</sup> ». La Commission représente pour plusieurs le dernier espoir.

De façon plus générale, toutefois, l'éducation et la langue sont plus importantes que la religion, de sorte que la catholicité brille par son absence dans plusieurs mémoires. L'identité canadienne-française, qui a pourtant longtemps été associée au clergé et à la religion catholique, s'oriente dorénavant autour d'origines communes et, surtout, autour de la langue française. Bien que certains mémoires notent l'importance de la paroisse comme lieu de conservation de l'homogénéité et qu'on répartisse certaines statistiques en fonction des paroisses, la catholicité de même que le territoire historique qu'elle évoque sont critiqués. Le sous-sol de l'église et les salles paroissiales sont présentés comme des lieux inadéquats pour l'épanouissement de la communauté franco-manitobaine de Saint-Boniface, selon le mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface<sup>131</sup>. Les mémoires franco-ontariens affirment, pour leur part, que l'éducation de langue française est plus importante que l'éducation catholique dans leur plaidoyer pour les écoles secondaires publiques de langue française<sup>132</sup>. De même, la laïcisation est perçue comme un

---

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 3-4. Il faut aussi noter qu'il ne s'agit pas de la première référence au comté de Prescott, présenté précédemment dans le mémoire comme un des comtés les plus homogènes de la province.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>131</sup> Mémoire de l'Association des anciens élèves du Collège de Saint-Boniface.

<sup>132</sup> Voir les mémoires de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens et de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario.

signe de modernisation par la Fédération canadienne-française de l'Ouest<sup>133</sup>, et les étudiants du Collège Saint-Jean d'Edmonton précisent qu'ils représentent diverses communautés religieuses<sup>134</sup>. Dans le mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, on s'inquiète de la perception des « concitoyens de langue anglaise » qui « font encore l'erreur d'associer la culture française à la religion catholique. Ils croient que tous les efforts de promotion de la culture française ont pour conséquence nécessaire de promouvoir la religion catholique<sup>135</sup> ». On ajoute qu'il s'agit là d'un préjugé qui semble s'estomper en raison de la progression du groupe catholique anglophone. Qui plus est, on critique l'appropriation du territoire par la pioche et le clocher et on considère la vie agricole comme responsable du sentiment d'infériorité des Canadiens français<sup>136</sup>. Blottis contre leurs clochers, les Canadiens français pouvaient survivre et maintenir leur langue. Toutefois, l'urbanisation de la population est venue ébranler ces petites communautés qui doivent, dorénavant, trouver de nouveaux moyens d'assurer le maintien de leur langue et de leur culture, et ce, semble-t-il, sans se tourner vers l'Église<sup>137</sup>.

Cette tendance ne s'observe pas dans les mémoires soumis par les associations acadiennes. De fait, la religion occupe une place de choix dans plus de la moitié des mémoires analysés, en grande partie

<sup>133</sup> Lorsque la Fédération évoque les journaux *La Liberté et le Patriote*, pour le Manitoba et la Saskatchewan, et *La Survivance*, pour l'Alberta et la Colombie-Britannique, elle écrit : « Ces journaux ont joué et continuent à jouer un rôle très important dans la diffusion de la culture française dans l'Ouest et ils cherchent à améliorer continuellement leur technique et leur personnel. C'est ainsi que récemment, par exemple, "La Survivance" remplaçait son rédacteur religieux par un laïc » (Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, p. 5).

<sup>134</sup> Mémoire des étudiants du Collège Saint-Jean d'Edmonton.

<sup>135</sup> Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta, p. 20.

<sup>136</sup> Mémoire des étudiants du Collège Saint-Jean d'Edmonton.

<sup>137</sup> Ce n'est pas sans rappeler la présence marginale de l'Église dans le rapport du comité Saint-Denis (Michel Bock, « "Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' " : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix* : 9, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012).

en raison du type d'associations qui choisissent de présenter des articles et, possiblement, de leur isolement des autres communautés acadiennes. On souligne, notamment, le rôle du clergé dans le maintien de la langue française de même que le rôle de la religion comme élément clé de la « mentalité acadienne<sup>138</sup> » et, dans le cas du mémoire de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse, on substitue, dans l'introduction, le terme « religion » à celui de « culture », comme s'il s'agissait de synonymes<sup>139</sup>. La Société Saint-Thomas-d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard, après avoir fait un survol des multiples défis des Acadiens, conclut ainsi : « Jamais nous n'aurons assez de reconnaissance pour ces vaillants de la première heure. Aujourd'hui nous récoltons le fruit de leur travail ; notre fidélité à notre foi catholique. Faut-il se demander ici la raison pour laquelle nous voulons aussi conserver notre langue<sup>140</sup> ? »

## **Conclusion**

En raison des difficultés liées au corpus à l'étude, l'analyse des mémoires ne nous permet pas de tirer de conclusions globales sur la représentation de l'histoire et du discours d'enracinement chez la minorité de langue française. Premièrement, le groupe ne parle pas d'une seule voix. Il y a certes plusieurs points communs, dont l'importance d'aider les minorités de langue française à s'épanouir, l'importance du bilinguisme dans la fonction publique fédérale, la reconnaissance de la langue française par les provinces, notamment en matière d'éducation, et, dans le cas des provinces de l'Ouest, l'importance de multiplier les échanges avec le Québec. Les divergences sont cependant remarquables et laissent entendre que la notion de nation canadienne-française d'un océan à l'autre n'est ni uniforme ni acquise par les auteurs des mémoires à l'étude. Ainsi, bien que la Commission considère que le Canada est formé de deux

---

<sup>138</sup> Mémoire de la Société Saint-Pierre d'Antigonish, p. 6.

<sup>139</sup> Mémoire de l'Association acadienne d'éducation de la Nouvelle-Écosse, p. 1.

<sup>140</sup> Mémoire de la Société Saint-Thomas d'Aquin, p. 4.

« peuples fondateurs », on ne peut affirmer que les Canadiens français ou les Acadiens (dans leur ensemble ou dans une province particulière) forment un front commun. Les contradictions les plus notables entourent la place accordée au multiculturalisme, à la catholicité, au rôle du Québec et à l'importance d'un sentiment d'appartenance à la nation canadienne par opposition à un État biculturel, voire multiculturel. On aurait pu s'attendre au résultat inverse, soit à un certain consensus dans le sentiment d'appartenance en raison de la portée pancanadienne de la Commission et de son principe de « deux peuples fondateurs ». En dépit de certaines revendications quasi unanimes présentes dans les mémoires soumis, les variantes dans le discours d'enracinement indiquent, à tout le moins, l'importance de ces divergences sur le plan du discours et de l'identité.

Le rôle que le Québec devrait occuper dans la sauvegarde du français et l'épanouissement culturel et linguistique des groupes minoritaires diffère également selon les textes. Les mémoires franco-ontariens manifestent une certaine indépendance face au Québec, en ne le mentionnant que très peu. Mis à part le mémoire soumis par l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, le territoire historique est visiblement canadien ou ontarien et on ne cherche ni l'appui ni l'influence culturelle du Québec. Les mémoires franco-manitobains évoquent le Québec de façon assez équilibrée, tantôt pour le féliciter<sup>141</sup>, tantôt pour y chercher un soutien culturel. Du côté des Canadiens français de l'Alberta et de la Saskatchewan, ils placent tous leurs espoirs dans le Québec, que ce soit par l'entremise d'enseignants québécois, d'échanges culturels pour les jeunes, d'aide financière ou de la gestion de l'éducation par son ministère. On applaudit le Québec d'avoir respecté sa minorité

---

<sup>141</sup> Les mémoires franco-manitobains se montrent favorables à la Révolution tranquille, qui représente une prise de conscience de la responsabilité du Québec face à son destin. De plus, on cite la province québécoise en exemple en ce qui a trait au traitement qu'elle réserve à sa minorité de langue anglaise.

de langue anglaise et on revendique les mêmes droits pour les francophones minoritaires.

Les références au territoire historique ou au sentiment d'appartenance montrent que le discours d'enracinement n'est pas homogène et que les différences s'expriment parfois au sein d'une même province. Examinons, à titre d'exemple, l'appartenance au Québec dans les mémoires provenant de l'Ontario et de l'Alberta. Alors que les mémoires en provenance de l'Ontario français indiquent généralement un grand attachement au pays et, dans une moindre mesure, à la province, le mémoire de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario précise qu'un « retour au Québec » est une option viable si jamais la situation ne s'améliore pas en Ontario. Alors que les mémoires soumis par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et ses associations affiliées ne font pas mention du Québec dans leurs plaidoyers et leurs revendications, celui de l'Association des étudiants de langue française du nord de l'Ontario, seul mémoire représentant la jeunesse en Ontario, présente le Québec comme sa patrie. Inversement, alors que les mémoires franco-albertains misent généralement sur l'appui du Québec à divers niveaux, le seul mémoire représentant la jeunesse franco-albertaine cherche à s'en dissocier, proclamant haut et fort son appartenance à sa province et précisant que le Franco-Albertain n'est pas un Québécois, qu'il est à la fois attaché à la culture américaine et française et qu'il peut adhérer à la cause sans utiliser le français dans tous ses échanges.

Bien que tous ces mémoires n'aient pas la même portée et la même verve, ce qui peut accentuer certaines divergences, nous ne pouvons ignorer la représentation discordante du Canada français et des communautés provinciales qui en découlent, tant d'une province à une autre qu'au sein d'une même province. Ces mémoires sont pourtant souvent rédigés par des groupes qui se disent porte-parole des collectivités.

Le discours d'enracinement que nous décelons s'exprime davantage à l'échelle pancanadienne, un fait qui ne doit pas surprendre puisque les mémoires s'inscrivent dans les travaux effectués par une

commission d'enquête fédérale basée sur la Confédération et le principe de « deux peuples fondateurs ». Le concept même de minorité s'exprime de différentes façons. On se perçoit comme une minorité, certes, mais « pas une minorité comme les autres », et on utilise les termes « groupes minoritaires » pour désigner les autres communautés ethnolinguistiques. La province occupe aussi une place de choix puisque l'éducation, de compétence provinciale, reste un point de litige central dans bon nombre de mémoires – et non seulement ceux soumis par les institutions ou les associations liées à l'enseignement. Certains mémoires ont une portée régionale, et les références historiques propres aux provinces relèvent généralement de l'histoire de l'éducation. Au-delà des questions éducatives, l'inscription du Canada dans le discours d'enracinement se fait aussi par les références historiques canadiennes, qui débordent les frontières des provinces ou des régions, et l'utilisation généralisée du terme « canadien-français », à l'exception des mémoires soumis par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario et les associations qu'elle chapeaute dans lesquels le vocable « franco-ontarien » est privilégié.

La complexité avec laquelle la nation canadienne-française s'affirme et s'affiche est révélatrice de cette période et nous permet d'examiner, à partir d'une nouvelle source, les thèses de la continuité et de la rupture qui ont longtemps marqué l'historiographie et qui, toutes deux, s'inscrivent dans cette période clé de notre histoire. Les mémoires témoignent-ils d'une continuité, généralement définie par la ruralité, la catholicité et le niveau de scolarité ? S'agit-il plutôt d'une rupture, que l'on évoque en tenant compte de l'identité et de la représentation ? Il est peut-être prématuré, voire impossible de trouver dans les mémoires soumis à la commission Laurendeau-Dunton les réponses définitives à ces questions. Nous ne pouvons cependant pas nier la complexité de la question religieuse, de même que l'importance de la langue dans la définition de l'identité et de l'appartenance. Nous ne pouvons passer sous silence la représentation passéiste de la ruralité, notamment dans les mémoires des étudiants. L'analyse des mémoires

soumis à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme nous permet, néanmoins, de conclure que dans cette période de profondes transformations au Canada, le discours d'enracinement en est un de transition. D'une part, il se tourne vers le passé canadien-français et acadien parsemé d'épreuves et d'actes de bravoure, qui sont intimement liés au territoire historique. D'autre part, il se projette vers un avenir qui reste à définir et que l'on présente dans les mémoires comme étant à la fois la continuité de cette histoire et l'avènement d'une redéfinition de l'appartenance, tant territoriale que culturelle.